



Cible 19

CONSTRUCTION D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ D’ici 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. ”

De nombreux indicateurs du développement durable

La disponibilité de données objectives et pertinentes, on l’a vu, est essentielle pour connaître l’état d’une société ou d’un territoire et instaurer un débat de qualité entre tous les acteurs : décideurs et gouvernants, forces économiques et sociales, médias, citoyens. Cette alimentation du débat est indispensable pour que les décisions et leurs impacts soient comparés, pour que les effets soient suivis, analysés et pris en compte dans les politiques publiques et pour que se développent des partenariats multipartites internationaux, nationaux ou territoriaux.

La nécessité de disposer d’indicateurs fiables et pertinents pour guider le processus de développement durable a été identifiée dès la conférence de Rio 92 ; le paragraphe 40.4 d’Action 21 fait référence à la construction d’indicateurs différents de ceux qui rendent compte de la seule économie (PIB) ou même de l’indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). En 20 ans ont été construits de nombreux indicateurs nationaux et territoriaux qui ont structuré des référentiels, allant jusqu’à la mesure du bien-être.

Si le calcul d’un PIB, ou de l’IDH, ou de ceux, sectoriels, de l’énergie, de la biodiversité, de l’emploi, est relativement facile à réaliser dans la quasi-totalité des pays, l’évaluation des ODD est, elle, plus complexe. Cela exige un effort initial de définition des cibles, une collecte rigoureuse des données et un appareillage statistique de qualité, qui sont les conditions sine qua non de la réussite des ODD eux-mêmes.

232 indicateurs pour atteindre les objectifs de 2030

Pour évaluer cette réussite, les Nations Unies ont défini pas moins de 232 indicateurs mondiaux sur lesquels les pays doivent s’appuyer pour évaluer l’efficacité de leur action. La France a de son côté proposé mi-2018 un tableau de bord de 98 indicateurs qui constitue le cadre national pour le suivi des progrès du pays dans l’atteinte des 17 ODD. Elle s’est par ailleurs dotée depuis 2015 de dix indicateurs de richesse, allant au-delà du PIB, qui doivent être pris en compte dans les politiques publiques, ainsi que le rapport annuel du CESE sur l’état de la France. L’accès aux données de qualité n’est pas le même dans tous les pays du monde d’autant plus lorsqu’il s’agit de mettre en place des « Open data » ou recourir à de nouveaux outils comme les « Big data ». La coopération en matière de statistique, qui est un bien public appartenant à tous, est donc nécessaire pour équiper les pays en développement et les pays les moins développés, ceci afin d’améliorer la qualité des données, harmoniser les méthodologies et *in fine* favoriser les échanges autour de données comparables. C’est en ce sens qu’interviennent auprès de ces pays des acteurs comme l’INSEE, Expertise France, Eurostat et les différents instituts nationaux et régionaux des pays de l’Union Européenne.

La cible 19 de l’ODD 17 encourage également les collectivités territoriales à définir leurs propres indicateurs développement durable ce qui suggère de développer les coopérations territoriales et les centres de ressources comme c’est le cas en France, avec par exemple avec le réseau national des centres de ressources de la politique de la Ville (RNCRPV) ou les agendas 21 locaux.



Comité 21 (2021).



De même les entreprises construisent de plus en plus d'indicateurs « RSE » fondés sur les performances extra financières dont elles sont redevables, sans que ceux-ci soient comparables entre eux, mais ils permettent, à condition d'être bien explicités, ma mesure de l'effort social, sociétal et environnemental de l'entreprise, et de plus en plus s'appuient sur les 17 ODD.

La dernière cible de l'ODD 17 invite « d'ici 2030 » à établir des indicateurs de progrès, nul doute que ceux-ci seront impactés par la manière dont le monde sortira de la crise sanitaire.

CENTRES DE RESSOURCES « POLITIQUE DE LA VILLE »

(Etat, collectivités & associations)

Cette initiative mutualise des informations sur la cohésion sociale et territoriale, qui peuvent alimenter l'élaboration d'indicateurs de progrès sur le développement durable. Il s'agit d'un réseau national de 20 centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a pour but de renforcer la cohésion sociale et territoriale, aux différentes échelles territoriales, et de faciliter les coopérations entre acteurs et entre territoires, comme le stipule la charte partenariale pour les centres de ressources, signée par les associations nationales d'élus (Association des régions de France (ARF), Association des départements de France (ADF), ADCF, Association des maires de grandes villes de France urbaine (AMGVF-France), AMF, Villes et banlieue, Villes de France). Ce réseau a mutualisé ses ressources avec la plateforme COSOTER.

 <http://cosoter-ressources.info/>

LA LOI FRANÇAISE SUR DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE

En 2015, la France a voté une loi visant à prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'élaboration des politiques publiques. Cette loi a notamment permis de créer de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de développement durable et a pour but de compléter le PIB.

Ce texte impose au gouvernement de remettre au parlement, chaque année en octobre, un rapport-bilan de l'évolution de ces indicateurs et de l'impact des réformes de l'année précédente et à venir via le spectre de ces nouveaux indicateurs et de l'évolution du PIB.



<https://www.vie-publique.fr/loi/20952-statistiques-indicateurs-de-richesse-pib-politiques-publiques-indica>



GLOBAL PARTNERSHIP FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT DATA

(GPSDD, réseau multi-acteurs)

Le GPSDD est un réseau international de 150 acteurs, qui représentent la diversité de producteurs et d'utilisateurs de données (Etats, entreprises, ONG, organisations internationales, académiques, fondations, agences de statistiques et communautés d'experts des données). Le GPSDD est un réseau favorisant la coopération entre ces parties prenantes pour permettre l'intégration et l'utilisation de données adaptées pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



<https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=9691>